

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Tris mois, 24 fr.; Six mois, 38 fr.; Un an, 56 fr.

DEPARTS et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.

UNION POSTALE... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.

LES ABONNEMENTS DATTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

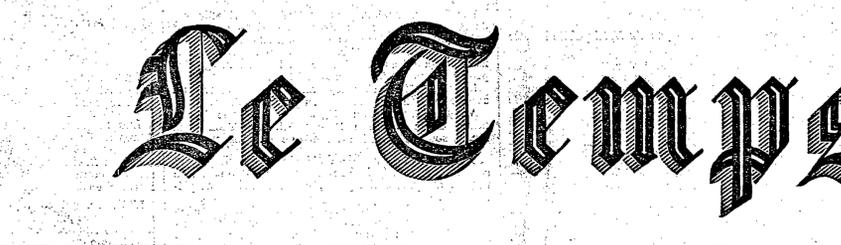
Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne pouvant répondre des manuscrits communiqués prie les auteurs d'en garder copie

ADRESSE TELEGRAPHIQUE : TEMPS PARIS



PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Tris mois, 24 fr.; Six mois, 38 fr.; Un an, 56 fr.

DEPARTS et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.

UNION POSTALE... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.

LES ABONNEMENTS DATTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET C^o, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TELEPHONE, 5 LIGNES : N° 103.07 — 103.08 — 103.09 — 103.37 — 119.40

Paris, 16 septembre

BULLETIN DE L'ETRANGER

LA VICE-ROYAUTÉ D'IRLANDE

Lord Dudley, le nouveau lord-lieutenant ou vice-roi d'Irlande, hérité, à Dublin, d'une situation difficile. Le rôle qui lui est dévolu, de par la volonté du premier ministre, est presque entièrement d'apparat, et les réalités et les responsabilités de la politique retombent exclusivement sur son subordonné de nom et supérieur de fait, le principal secrétaire d'Etat pour l'Irlande, M. Wyndham. Ce n'est pas toujours une tâche commode que de réconcilier les droits et les prétentions de deux personnages dont l'office est si voisin et la compétence si mal définie. On a cru devoir maintenir un lord-lieutenant pour le royaume d'Irlande. C'est une survivance du temps où, avant l'union de 1800, l'Irlande, en dépit de la comédie de Simon-Denis, d'Elisabeth, de Cornwall et de Guillaume II, était en réalité un royaume, sinon indépendant, du moins à part, et gouverné, non certes par ses propres citoyens, mais par des actes et des hommes spéciaux.

Pitt consentit, en partie pour garder une belle sincérité à donner à l'aristocratie, en partie pour ménager un reste de sentiment national jusque dans la garnison anglo-saxonne, à maintenir cet anachronisme. Dès le début, il surgit de cette anomalie des ennuis, des conflits qui eussent pu devenir graves.

Ce n'était plus sans doute des différends aussi fondamentaux que celui qui, avant l'Union, fit rappeler par Pitt lord Fitzwilliam et mit ainsi en forme définitive le sentiment d'indépendance nationale. Il y eut surtout des difficultés d'humour, des incompatibilités de tempérament, des rivalités d'intérêt ou des froissements de vanité entre le lord-lieutenant, pompeuse incarnation de la royauté absente, et le principal secrétaire, organe de l'autorité ministérielle.

Quant au premier ministre, M. Wyndham — le frère aîné de Wellington II, intellectuellement son supérieur de cent coudées — un Angleterre, à la fois grand seigneur et soldat, le Château tendait à éclipser la Loge, et le vice-roi à faire du secrétaire, d'ailleurs hiérarchiquement son inférieur et nominalement le subordonné du ministre de l'intérieur, son simple représentant à la Chambre des communes.

Par contre, quand ce secrétaire était un Robert Peel, même débutant à vingt-deux ans par ce poste de confiance, ou un Stanley, préjudant comme réformiste intrinsèque aux belles ouïssances qui devaient faire de lui, après son accession à la Chambre des pairs en qualité de quatorzième lord, un grand ministre, ou le Murat du tyranisme conservateur, c'était ce ministre, de par sa place à la Chambre des communes et surtout s'il était admis dans le sanctuaire du cabinet proprement dit, qui était le vrai maître.

Cette espèce de jeu de bascule s'est prolongé jusqu'à nos jours. Un Spencer, un Londonderry, un Cadogan, ont porté tour à tour la rance, soit par la force de leur personnalité, comme le premier, le *Red Earl*, le comte rouge, qui est demeuré fidèle aux traditions de sa race et au noble idéal de Gladstone, et qui a fait preuve d'un si beau courage aussi bien devant le poignard des assassins de Beauchamp que devant le poignard de la censure sociale de Home rule, soit par la grandeur de leurs richesses, comme les deux derniers, l'un propriétaire de mines de charbon immenses au nord de l'Angleterre et de domaines considérables dans le nord de l'Irlande, l'autre lord Lord de tout un quartier de Londres, Chelsea.

Le vice-roi pourrait balancer l'autorité d'un secrétaire quand il s'appelle William-Edward Forster ou John Morley, lord Randolph Churchill ou M. Arthur Balfour.

Sous le ministère Salisbury, on sembla vouloir donner le premier rang au lord-lieutenant; cela tenait dans le cadre d'une politique aristocratique et de la personnalité de Salisbury.

M. Balfour, son successeur, a d'autres visées. C'est, lui aussi, un rejeton de la plus pure aristocratie, et si seule dans ses veines — comme les Irlandais le lui rappellent parfois — du sang de rebelle et de révolutionnaire, est du moins, au point de vue de la culture, celui de celui de lord Edward Fitzgerald.

Cultivé, lettré, auteur d'une édition et d'un commentaire, appréciés des *Sonnets* de Shakespeare, orateur un peu apprécié, mais disert et animé, riche, jeune, M. Wyndham est marqué par le destin complaisant qui trace leur voie ou qui fait leur lit aux favoris de la fortune pour un haut avenir. A quelque temps fait son apprentissage aux côtés d'un vice-roi dont la position supérieure le tenait en liesse.

M. Balfour, premier ministre, l'a émancipé. Il l'a fait entrer au conseil de cabinet en en faisant sortir son chef nominal. Comme lord-lieutenant, il a choisi un jeune pair, très riche, bien en cour, l'espérant, depuis ses succès d'université, comme lord Beauchamp, comme lord Curzon, de la nouvelle génération du haut tyranisme; lord Dudley fera à merveille à Dublin, comme figure décorative; il laissera la responsabilité du pouvoir et par conséquent de la responsabilité à M. Wyndham.

C'est la situation qui a commandé ce changement. Elle est grave! La renaissance ou plutôt

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU TEMPS

Vienne, 16 septembre, 8 h.

L'empereur revient des grandes manœuvres de la Croatie d'Allemagne se rend à Budapest et à Bucarest, dit-on, et assistera aux manœuvres de l'armée roumaine; mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

Vienne, 16 septembre, 8 h. 30.

Une réunion de Serbes convoquée pour le 18 dans l'intention de protester contre les manifestations d'Agram vient d'être interdite, les autorités estimant que cette réunion pourrait entraîner des troubles. On annonce qu'à la suite de cette interdiction elle se tiendra à Budapest.

Budapest, 16 septembre, 8 h. 15.

L'information ouverte au sujet des troubles d'Agram a été élève hier à 96 personnes seront poursuivies. Parmi elles se trouvent des propriétaires, des étudiants, de nombreux employés, ainsi que quatre femmes.

Le vice-président de la chambre de commerce d'Agram, M. Kotala, qui avait été arrêté, vient d'être remis en liberté.

Sofia, 16 septembre, 8 heures.

Il est établi qu'il a été pris certain que l'arrestation de Zoutchev et Nicolai et des bandes qui se préparaient à une incursion en Macédoine, et qu'en général l'énergie déployée dans ces derniers temps par le ministre Danef, ont été suggérées par la diplomatie russe qui avait exprimé la crainte que les têtes de Chupka fussent troublées par ces menées révolutionnaires. Le gouvernement russe aurait même fait entendre qu'il pourrait bien renoncer au dernier moment à prendre part à ces fêtes si la tranquillité complète n'était pas garantie. C'est ce qui explique que les nombreux meetings de protestation contre les arrestations ne produisent aucune impression.

Le bruit court que Sarafov a été arrêté à Nisch par le gouvernement bulgare.

Quelques élections supplémentaires pour le Branis ont donné des majorités imposantes aux candidats du gouvernement.

(Service Havas)

Alexandrie, 16 septembre.

Epidémie de choléra. — La situation ne change pas à Alexandrie, on y relève environ 40 cas par jour; au Caire, on en relève 20.

Le total général dans toute l'Egypte depuis le 15 juillet est de 23,377 cas, dont 20,746 décès et 2,392 guérissons.

Karlsruhe, 16 septembre.

Quatre officiers de l'escadre d'évolution danoise, qui est mouillée ici, se sont noyés cette nuit, d'une façon mystérieuse, en se baignant dans la mer. Les corps ont été retrouvés au large de la pointe de la ville de Copenhague. On a retrouvé les cadavres de deux des officiers noyés.

LA LIBERTÉ INALIÉNABLE

Nous avons reçu de M. Ferdinand Buisson, député de la Seine, directeur honoraire du *Temps*, une lettre où il exprime ses sympathies à propos de notre article sur « la liberté inaliénable ».

10 septembre.

Mon cher directeur,

Dans les deux grandes controverses parallèlement engagées devant le public — sur la liberté des congrégations et sur la liberté de l'enseignement — le *Temps* donne, ce me semble, un bien bon exemple. Puisse-t-il être suivi! Outre votre opinion propre, vous vous efforcez de mettre sous les yeux de vos lecteurs des documents qui représentent fidèlement les autres opinions. A ce titre, et simplement pour ajouter une pièce au dossier, voulez-vous me permettre de vous adresser quelques lignes destinées à exposer, du moins à esquisser une solution qui n'est ni tout à fait la vôtre ni celle que vous combattez?

Ce qui m'embarrasse à vous demander l'hospitalité, c'est un très intéressant et nerveux article, que je viens seulement de lire, sur la liberté inaliénable (1). L'auteur nous vend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est, dit-on, de diminuer la personnalité humaine ».

L'auteur nous rend un double service: l'essai de remonter aux principes, et l'essai de fixer avec précision le point en litige.

S'inspirant d'une phrase du docteur Hervé, il dénonce « le sophisme qui dénie aux membres des congrégations toute espèce de droits, sous prétexte qu'ils ont fait des vœux dont le premier effet est